

LA SCOLARISATION DES ENFANTS DU VOYAGE EN GIRONDE

LE PROJET PEDAGOGIQUE D'UNE ECOLE D'ACCUEIL

Projet d'école 2006-2009

Novembre 2005

Hervé LONDEIX, coordonnateur départemental « enfants du voyage »
Inspection Académique de la Gironde, 30 cours de Luze - BP 919 – 33060 Bordeaux
<http://www.ac-bordeaux.fr/pedago-ia33/>

Préambule

Un besoin de cohérence départementale

On estime à 1300 le nombre d'enfants du voyage scolarisés en Gironde. Entre 6 et 16 ans, ils sont 140 environ à suivre les cours du CNED et, si l'on ignore le nombre exact de ceux qui ne sont pas scolarisés, la fréquentation annuelle des bus itinérants (400 enfants environ) en donne une idée approximative.

22 communes, 40 écoles, une douzaine de collèges et de Segpa constituent les principaux pôles d'accueil en Gironde.

En 2005-2006, 13 postes supplémentaires dans le 1^{er} degré et 3 postes dans le 2nd degré ont été attribués à titre provisoire aux établissements qui en accueillent un grand nombre. Ces postes, dits « à sujétion spéciale enfants du voyage » (PASS), viennent en appui des équipes pédagogiques et ont pour tâche de contribuer à en faire des élèves comme les autres. Il devient donc nécessaire de clarifier les conditions dans lesquelles ces postes sont attribués, de définir leurs missions et leurs modalités de fonctionnement, de poser un cadre pour l'évaluation de leur efficacité.

Un texte officiel de référence

La circulaire du 25 avril 2002 définit les orientations générales de la scolarisation des enfants du voyage et l'organisation départementale susceptible de rendre cohérente l'action de l'école en leur faveur. Quelles en sont les principales recommandations ?

Une proposition initiale est au fondement de ce texte : « *le droit commun s'applique en tous points aux enfants du voyage* ». Ce principe s'applique à la famille, soumise à l'obligation d'instruction, à la commune de séjour, tenue de s'assurer du respect de cette obligation, à l'école, chargée du contrôle de la fréquentation et de l'assiduité scolaire. Mais la distance est encore grande entre le droit et la réalité, aussi répondre les questions suivantes sont-elles au coeur du projet de la Gironde :

- Comment faire appliquer pleinement le droit des enfants du voyage à l'éducation ?

- Comment faire respecter efficacement l'obligation de fréquentation et d'assiduité ?

La première suppose que l'école prenne une part active dans le tissu partenarial local. C'est une responsabilité partagée au sein d'un « projet éducatif » dont l'initiative revient à la commune d'accueil.

La seconde est de la responsabilité des enseignants : le contrôle et le suivi de la fréquentation scolaire leur incombent pleinement. Les règles rappelées dans le Bulletin Départemental Spécial « *Agir pour l'assiduité scolaire* » s'appliquent aux gens du voyage comme à toutes les familles.

Le rappel du droit commun comporte une autre conséquence pratique : « *l'intégration dans les classes ordinaires est à privilégier, avec mise en place si nécessaire de soutiens*

pédagogiques ». Cette proposition fournit un critère tout à fait clair, tant pour l'attribution d'un poste PASS dans une école que pour définir ses modalités de fonctionnement et de suivi. La circulaire n'exclut pas l'existence de dispositifs spécifiques (classes d'adaptation dans des écoles de quartier, écoles spécifiques dans un quartier proche du lieu de stationnement) mais seulement à titre transitoire et comme des passerelles vers la scolarisation en milieu ordinaire. Si de telles structures existent encore en Gironde il importe désormais :

- de s'assurer qu'elles ne sont pas exclusives du droit des familles à faire scolariser leurs enfants dans une école ou dans une classe ordinaire,
- d'évaluer les performances scolaires des élèves qui les fréquentent et de vérifier qu'elles ne font pas obstacle au passage au collège,
- de vérifier qu'elles conduisent à intégrer les enfants en milieu ordinaire au terme d'une période transitoire préalablement définie.

Il faut donc se demander si ces structures fermées constituent un état de fait, institué et permanent, ou si elles ont un rôle de passerelle vers les écoles et les classes ordinaires, clairement exprimé dans le texte du projet d'école.

En tout état de cause, un poste PASS ne peut servir à créer une « filière communautaire » car, « *si la maîtrise de la langue française dans ses usages oraux et écrits est une priorité, l'apprentissage du vivre ensemble constitue une autre finalité essentielle de l'école* ». D'autres formes plus ou moins visibles de regroupements d'élèves sont aussi concernées par cette recommandation : les groupes de niveaux permanents et sans alternative, les élèves qui ne suivent pas les mêmes activités que les autres en classe, les décroissements qui tendent à reconstituer des groupes homogènes, les classes dites « d'accueil » par exemple.

Des élèves à « besoins éducatifs particuliers »

La notion de « besoins éducatifs particuliers » s'applique « à des élèves qui ne peuvent être scolarisés dans de bonnes conditions que si on leur prête une attention particulière pour répondre aux besoins qui leur sont propres » (1). Les enfants voyageurs sont dans ce cas. Les enquêtes entreprises en Gironde montrent la difficulté qu'il y a à leur appliquer pleinement le droit commun: nombre d'entre eux ne sont pas scolarisés, leur absence à certaines périodes de l'année scolaire est importante, beaucoup d'élèves inscrits en élémentaire ne le sont plus lors du passage au collège.

Mais faire respecter l'obligation d'instruction n'est qu'un aspect du problème. L'itinérance s'accorde en effet assez mal au rythme de l'année scolaire et plus encore à celui des apprentissages : construire la progressivité des savoirs, conserver la mémoire de ce que l'on apprend, s'exercer régulièrement pour automatiser des savoir-faire, cela demande du temps et de la régularité . Parce qu'il a des effets directs sur la scolarité et les apprentissages, le mode de vie des gens du voyage fait de leurs enfants des « élèves à besoins éducatifs particuliers ».

La difficulté est d'ailleurs tout aussi grande pour l'enseignant qui doit, dans le contexte d'un groupe classe qui progresse sans interruption, donner une cohérence à des savoirs en morceaux, consolider des compétences de base fragiles, donner du sens au projet d'apprendre. Différencier les situations d'apprentissage en classe sans isoler certains élèves, utiliser différents modes de regroupement (PASS, RASED, décroissements...) sans reconstituer des structures fermées, sont autant d'enjeux qui nécessitent des objectifs partagés en équipe et une bonne coordination des moyens d'aide.

(1) *Prévenir l'illettrisme ; répondre à des besoins éducatifs particuliers*, n°1 dec. 2003, [desco].

L'école d'accueil doit aussi s'intégrer sur ce point à la politique départementale et contribuer à la recherche et à la mise en oeuvre d'outils pédagogiques ou organisationnels concrets - **carnet de suivi, école de référence, réseau d'écoles d'accueil...**- susceptibles de compenser les effets négatifs de l'itinérance scolaire sur les apprentissages.

La question se pose t-elle différemment pour les enfants du voyage sédentarisés? Ont-ils, eux aussi, des « besoins éducatifs particuliers », ou relèvent-ils seulement de la difficulté scolaire ordinaire? Le voyage réel génère l'itinérance scolaire, la sédentarisation n'abolit pas la distance culturelle avec l'école. Or il n'est plus nécessaire de prouver aujourd'hui la corrélation étroite qui existe entre performance scolaire et milieu socioculturel, encore faut-il montrer en quoi les manières d'apprendre et le contexte de vie de certains élèves sont liés, faute de quoi rien n'autoriserait à particulariser le traitement de leurs difficultés. Il s'agit donc de profiter de la proximité que les enseignants entretiennent avec les familles pour mieux comprendre les besoins des enfants du voyage, fussent-ils sédentarisés, et de mettre ainsi en évidence le rapport entre leurs résultats scolaires, leur mode de vie et leur environnement éducatif. Toutes ces variables ont un impact direct sur les apprentissages et caractérisent le rapport que les gens du voyage entretiennent avec l'école: c'est en cela que les enfants du voyage sont des « élèves à besoins éducatifs particuliers ».

En résumé, loin de rechercher des explications de type sociologique, il s'agit, à l'instar des élèves de ZEP, de recueillir les données qui rendent compréhensible la situation scolaire des enfants du voyage, les éléments de diagnostic sur lesquels il est possible d'agir. Nous considérerons donc que les enfants du voyage accueillis à l'école sont des élèves à besoins éducatifs particuliers si l'on retrouve à leur sujet, associés dans des proportions variées :

- **Des difficultés scolaires**, voire d'échec dans les apprentissages,
- **Un mode de vie** qui génère itinérance et discontinuité scolaire,
- **Un contexte éducatif** caractérisé par des représentations de l'école (maternelle, collège), et un projet scolaire très différents des autres familles.

L'importance des partenaires de l'école

Si l'on admet que le lien étroit entre conditions de vie et apprentissages est encore plus fort pour les enfants du voyage, alors le projet de l'école d'accueil doit penser ensemble les dimensions éducative et pédagogique à partir des quelles se construit le projet d'apprendre. Il ne peut par conséquent y avoir de projet de scolarisation des enfants du voyage sans partenariat, avec les familles d'une part et avec tous les acteurs sociaux localement concernés par la question. Partout où existe une approche concertée du problème entre les élus locaux, les services sociaux, les associations de voyageurs et l'école, les inscriptions en maternelle augmentent, l'absentéisme diminue, et les représentations que les parents ont du collège évoluent. Rappelons à ce sujet que le *Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage* organise l'installation matérielle des aires de séjour dans le département en même temps qu'il suscite l'élaboration d'**un projet éducatif et social d'accueil des gens du voyage**. Animé par un groupe de pilotage à l'initiative de la mairie, c'est dans ce cadre qu'est abordée la question de la scolarisation des enfants. L'efficacité de cette structure, encore rare en Gironde, n'est plus à démontrer là où elle existe. Son absence ne saurait exclure la mise en place de relations moins formalisées mais fonctionnelles partout où la scolarisation des enfants du voyage pose les problèmes que nous venons d'évoquer.

L'élaboration du projet pédagogique d'une école d'accueil

La méthode générale de projet s'applique de la même manière aux écoles qui scolarisent les enfants du voyage qu'aux autres écoles. Les objectifs généraux de l'école définis dans les programmes officiels concernent par définition tous les élèves. En revanche, le diagnostic, le contenu pédagogique du projet et sa mise en œuvre dépendent étroitement de l'analyse des besoins des élèves, aussi est-il nécessaire de préciser en quoi la présence d'enfants du voyage dans une école infléchit la démarche de projet .

Ce document s'adresse donc :

1. aux écoles attributaires d'un poste à sujétion spéciale pour la scolarisation des enfants du voyage (PASS),
2. aux écoles qui ne disposent pas d'un PASS mais qui rencontrent des difficultés pédagogiques spécifiques à cette population.

Il ne concerne pas les écoles fréquentées par des enfants du voyage bien intégrés et dont les difficultés d'apprentissage ne diffèrent pas de celles des autres élèves.

Analyser la situation de l'école

1. Quelles informations recueillir ?

L'étape initiale de la démarche de projet (1) consiste à collecter des indicateurs relatifs aux élèves, à l'équipe pédagogique, aux conditions matérielles et au contexte culturel de l'école. Nous ne retiendrons ici que les premiers. En ce qui concerne les enfants du voyage, on sait qu'une relation étroite existe entre, d'une part leur adaptation à l'école et leurs apprentissages, de l'autre leur mode de vie et d'éducation. L'essentiel de la démarche consiste par conséquent à recueillir ces deux types d'indicateurs et à établir leur lien.

1.1 L'évaluation des acquis scolaires

Les sites du ministère de l'Education Nationale offrent actuellement une large palette d'outils, de repères statistiques et de documents pédagogiques en matière d'évaluation diagnostique, dont il faut se servir prioritairement.

En l'occurrence :

- les livrets d'évaluation CE2-6^e téléchargeables sur le site
 - <http://educ-eval.education.fr>
- les fiches d'évaluation et d'aide aux apprentissages en grande section et en CP qui accompagnent les livrets « Lire au CP », consultables sur les sites :
 - <http://www.banquouitls.education.gouv.f>
 - <http://eduscol.education.fr>

(1) *Le projet d'école*, MEN-CNDP, 1997

- les livrets d'évaluation CE1 mis au point dans le cadre du dispositif de prévention de l'illettrisme (1).

Trois questions pratiques se posent à propos de l'évaluation des enfants du voyage : à quel moment les évaluer ? Faut-il adapter les protocoles standardisés à leurs capacités ? Faut-il intégrer leurs résultats au tableau de synthèse des résultats de l'école ?

- Les enfants du voyage présents à l'école dès la rentrée sont évalués par l'enseignant de la classe ou le PASS en même temps que les autres élèves. Ceux qui arrivent en cours d'année, généralement entre septembre et novembre, doivent être évalués dans des conditions identiques aux premiers pour que l'on puisse disposer, fin octobre ou début novembre, d'un tableau de données homogène pour cette population.

- Comment les évaluer ?

Parce que ce ne sont pas tous des élèves en difficulté ou « à besoins éducatifs particuliers » ; parce qu'ils relèvent du droit commun et qu'il est nécessaire d'utiliser un cadre commun pour pouvoir les situer, les enfants du voyage doivent, dans un premier temps, être évalués de la même manière que les autres. Ainsi disposera-t-on, dans l'école, d'indications sur ce qui les différencie des autres élèves, et dans le département, de données de référence.

Il est notoire cependant que beaucoup d'entre eux ne sont pas au niveau de ce qui est attendu dans leur classe d'âge, et probable par conséquent que des supports qui privilégient l'écrit les mettent en échec, aussi faut-il adapter la démarche d'évaluation de manière à connaître leurs compétences indépendamment du niveau scolaire où ils sont inscrits. Une réflexion a été engagée en ce sens dans le département, lors de stages de formation ou de regroupements des PASS, qui conduit à sélectionner dans ces différents outils d'évaluation les items les plus en rapport avec les capacités réelles de chaque élève et à procéder par étapes successives de difficultés décroissantes.

La démarche préconisée se développe donc en deux temps :

1^{er} temps : - évaluation des enfants du voyage inscrits en GS, CP et CE2 avec les protocoles nationaux ou les banques d'exercices standardisés correspondants à leur classe .

- tableau de synthèse des résultats des enfants présents à la rentrée et de ceux qui sont arrivés en cours d'année, pour chaque niveau scolaire, en l'occurrence GS, CP, CE2.

- comparaison des résultats avec ceux des autres élèves, identification des écarts, des points faibles.

2^{ème} temps :- adaptation des protocoles d'évaluation à chaque cas et par étapes successives afin d'établir le socle des compétences de l'élève

- élaboration d'un projet individuel d'aide et mise en place de groupes de besoins, etc.

Systematisée à toutes les écoles d'accueil, la première phase d'évaluation doit permettre aux enseignants d'adapter les activités de classe et différencier leur pédagogie. Par ailleurs, l'utilisation des protocoles standardisés d'évaluation CE2 rend possible la constitution d'une

(1) A la rentrée 2005, six circonscriptions de Gironde participent à ce dispositif : Mérignac, Cestas-Pessac, Blayes, Bègles, Arachon sud, Bordeaux-Floirac. Les écoles d'accueil des circonscriptions concernées pourront dès cette année procéder à l'identification des besoins des enfants du voyage avec ces outils.

base de données de référence sur les savoirs scolaires des enfants du voyage, actuellement inexistante dans le département. Le deuxième temps de la démarche n'est pas comparatif, aussi peut-il s'appliquer à tous les enfants du voyage en difficulté dans l'école, quel que soit leur âge et leur niveau d'inscription. L'objectif est ici d'identifier ce que chacun sait faire, de s'appuyer sur un état initial de ses compétences pour construire une progression adaptée.

Par exemple, un élève inscrit en cycle III peut d'abord être évalué avec un livret d'évaluation CE2 ; en cas de difficulté, avec une sélection des seules compétences attendues; puis avec le 1^{er} et le 2nd livret CE1 ou avec les fiches GS-CP. Enfin, si son niveau de maîtrise de la langue écrite ne le permet pas, il est possible cependant de vérifier sa connaissance des lettres de l'alphabet, ses capacités de différenciation phonologique, la manière dont il comprend un récit lu par le maître, ou d'observer son comportement en classe. Le RASED peut également procéder à des observations.

- Le tableau de synthèse des résultats de tous les élèves de CE2 aux évaluations nationales est un des indicateurs d'analyse des besoins qui doit figurer dans le projet d'école. Doit-on y intégrer les résultats des enfants du voyage inscrits en CE2 ? Là encore, il faut se demander si les enfants du voyage sont des élèves comme les autres ou non, s'ils font partie de l'école ou ont un statut scolaire différent. Mais on peut aussi comprendre que les enseignants souhaitent valoriser leurs élèves plutôt que de montrer leurs lacunes. Le logiciel *J'ADE* permet de faire n'importe quels regroupements d'élèves aussi est-il possible de mettre en parallèle les deux tableaux de synthèse, avec et sans les enfants du voyage, et de montrer ainsi leur impact sur les résultats de l'école.

Une école qui accueille des enfants du voyage pendant le 1^{er} trimestre prévoira dans son projet les outils et la démarche à mettre en œuvre pour les évaluer au moment où ils arrivent, en fonction de leur âge et de leur niveau de scolarisation.

1.2. « Reconnaître la singularité des situations de vie » (1)

Pour les enfants du voyage plus encore que pour tout autre élève, les difficultés scolaires s'expliquent par des causes externes à l'école liées à leur mode de vie, aussi serait-il illusoire d'agir sur le seul plan pédagogique sans chercher à intervenir sur les dimensions du contexte éducatif les plus en rapport avec l'école. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, il importe donc d'établir explicitement le lien qu'il y a entre les performances scolaires et l'adaptation des enfants à l'école et leur environnement culturel et familial, de manière à pouvoir agir en même temps sur ces deux plans.

Dans cette optique, on s'intéressera tout particulièrement aux aspects suivants :

- **La fréquentation de l'école** : la période d'arrivée à l'école, la présence effective à l'école (mensuelle, trimestrielle et annuelle) ; le suivi de leurs périodes d'absence (radiation, inscription dans une autre école ; réinscription).

- **La prévisibilité de l'itinérance** : est-elle en rapport avec un projet professionnel construit et assumé par la famille ? Est-elle prévisible et gérable sur le plan pédagogique ? L'enfant dispose-t-il ou non d'un carnet de suivi scolaire permettant de connaître ses acquis et de prendre contact avec les différentes écoles d'accueil ?

Dans le cas des enfants voyageurs, l'important est de savoir si l'itinérance est une réalité que l'école et la famille gèrent ensemble (modalités de radiation, réinscription, programme de travail ; carnet de suivi ; prêt de manuels ; contacts entre écoles, etc.) ou si elle est subie par l'enfant et par l'école (imprévisibilité du départ ; absence de radiation ; absence de lien entre

(1) *Prévenir l'illettrisme, répondre à des besoins éducatifs particuliers*, [desco], déc. 2003, <http://www.eduscol.education.fr>

les écoles d'accueil ; contrôle impossible des périodes de non scolarisation). Selon que l'on a affaire à l'une ou l'autre de ces deux situations les objectifs du projet d'école mettront plus ou moins délibérément l'accent sur les actions de communication avec les familles et de partenariat avec d'autres instances sociales, voire sur le contrôle de l'assiduité et le respect du droit.

- **L'absentéisme** : le nombre de demi-journées d'absence non justifiées par la famille est un révélateur important du projet scolaire de la famille. Les recenser permet de mesurer l'ampleur du problème, d'engager un travail d'explication et de communication avec les familles et de signaler si nécessaire les manquements à l'obligation d'assiduité (1).

Contrôler l'absentéisme relève des règles communes de fonctionnement des écoles mais lorsque le problème touche plusieurs élèves, les moyens d'action doivent être réfléchis collectivement dans le cadre du projet d'école et localement avec les partenaires locaux.

- **La scolarité de l'élève** : vue dans la longue durée, la scolarité des enfants du voyage présente deux traits caractéristiques : peu d'inscriptions à l'école maternelle, rareté des passages au collège.

- Le nombre d'années de fréquentation de l'école maternelle est donc un indicateur très significatif de l'analyse de leurs besoins. Cette variable est à prendre en compte non seulement pour adapter les objectifs de scolarisation dès l'entrée en CP mais aussi pour agir en amont, avec l'école maternelle, afin d'améliorer les inscriptions à ce niveau.

- Le nombre d'élèves de CM2 entrés en 6^{ème} ou en Segpa au cours des trois années précédentes fait également partie du relevé initial des informations à prendre en compte dans le projet d'école, en particulier de ses rapports avec le collège et avec les familles.

1.3 Le mode de vie et d'acculturation :

Toutes les études sociologiques sur l'éducation disent l'importance des variables socio-culturelles sur l'adaptation scolaire des enfants. Cette dimension pèse plus lourdement encore dans le cas des gens du voyage aussi est-il important de recueillir des informations sur :

- la sédentarité ou le nomadisme de la famille : l'enquête DOS1 en recense trois aspects :

- a) familles sédentaires ou qui séjournent plus de 9 mois dans la même commune
- b) familles semi sédentaires qui stationnent sur une aire d'accueil, un terrain privé ou communal entre 3 et 6 mois
- c) familles itinérantes qui stationnent moins de trois mois au même endroit ou se déplacent plusieurs fois dans l'année pour des raisons professionnelles, culturelles ou saisonnières.

- le projet scolaire ou professionnel des parents et les représentations qu'ils ont de l'école : l'assiduité et l'inscription en maternelle sont en eux-mêmes des indicateurs objectifs des rapports des parents à l'école mais c'est aussi par les contacts directs que les enseignants ont avec les parents que ce genre d'informations peut être recueilli.

- certains aspects culturels typiques des tsiganes, qu'ils soient ou non voyageurs : langue parlée à la maison, rapport à l'écrit, modalités d'éducation des tout petits, rôles des garçons et des filles au moment de l'adolescence, etc.

(1) *Agir pour l'assiduité scolaire*, n° spécial du Bulletin Départemental, Inspection Académique de la Gironde, juin 2004.

Plusieurs remarques s'imposent à propos de cette rubrique. S'il est notoire que l'itinérance a des effets directs sur l'adaptation des enfants à l'école, la réciproque est loin d'être vraie. La sédentarisation de cette population, très importante dans de nombreuses communes de Gironde, n'est pas une condition suffisante pour que l'on cesse de considérer les non voyageurs comme des élèves à besoins éducatifs particuliers. Bien qu'elles soient domiciliées depuis plusieurs générations dans la même commune, beaucoup de familles conservent des comportements et des représentations typiques de cette population : pratiques langagières et communautaires, représentation négative du collègue, faible intérêt pour l'école maternelle, par exemple, autant de traits peu favorables à l'adaptation scolaire des enfants. Même sédentarisées, elles participent tous les ans à des rassemblements religieux pendant lesquels les enfants ne vont plus à l'école. Certes l'habitus culturel des gens du voyage est loin d'être homogène et il est même, à bien des égards, très dégradé, mais la distinction voyageurs/sédentaires ne suffit pas à opposer deux groupes d'enfants radicalement différents par rapport à l'école. C'est donc bien par la connaissance d'informations contextuelles de cette nature que les enseignants peuvent parvenir à donner du sens et un contenu réel à la notion d'élèves à « besoins éducatifs particuliers ».

La deuxième remarque concerne la difficulté qu'il y a parfois à disposer de telles informations, à en faire une interprétation correcte et à les utiliser dans le cadre d'un projet. Les enseignants ne sont pas des enquêteurs et leur rôle n'est pas de les recenser systématiquement ni de les faire figurer nécessairement dans le texte du projet d'école. En revanche, lorsque ces informations leur sont accessibles, les ignorer, en sachant l'impact qu'elles ont sur la réussite scolaire, serait un déni de la réalité. Il importe donc d'en rendre compte en prenant quelques précautions : croiser les informations obtenues avec les partenaires de l'école, respecter l'anonymat, éviter les jugements de valeur.

1.2 Comment recueillir et traiter les informations sur les élèves ?

La collecte des informations pose généralement un problème d'organisation du travail d'équipe mais les vraies difficultés viennent ensuite : comment traiter et interpréter les données recueillies ? Comment les gérer dans la moyenne et la longue durée ? Comment apprécier les évolutions amorcées par le projet sans tomber, comme c'est souvent le cas, dans de vagues impressions. Une réflexion sur le sujet a été entreprise dans le département avec les postes PASS et la démarche envisagée, actuellement à l'essai, peut servir de point d'appui pour toutes les écoles qui accueillent des enfants du voyage, qu'elles disposent ou non d'un poste de cette nature.

Dans ses grandes lignes, la démarche consiste d'abord à recueillir sur chaque enfant les informations évoquées plus haut (fiche n°1), à les regrouper ensuite sous forme d'un tableau synthétique pour l'ensemble de l'école (fiche n°2), puis à trier les informations de manière à mettre en relation les indicateurs scolaires (apprentissage, adaptation à l'école) et les indicateurs d'environnement (mode de vie, contexte éducatif). Regroupées dans l'annexe 2 ces trois fiches doivent permettre :

- de concevoir le **projet d'aide aux élèves en difficulté** sur la base d'un diagnostic individuel précis,
- de définir les objectifs prioritaires du **projet d'école** à partir des difficultés communes à l'ensemble des élèves accueillis dans l'école,

- d'organiser **le projet pédagogique du poste PASS** et ses modalités d'intervention, lorsque l'école en bénéficie.

La fiche n°1 comporte trois volets : scolarité, apprentissages et environnement éducatif. Aucune de ces rubriques n'est exhaustive car il s'agit plus de rechercher les relations entre ces trois aspects de la situation scolaire des enfants du voyage que d'effectuer un diagnostic complet. Elle ne se substitue pas par conséquent aux éléments de dossier que les enseignants peuvent recueillir sur leurs élèves.

La fiche est envoyée à l'école sous forme d'un fichier *Word*, ce qui permet d'aérer la présentation des rubriques et d'y ajouter des précisions utiles, mais à condition d'en conserver l'esprit et le codage, indispensable pour la fiche 2. La dernière rubrique de la fiche, « Autres informations utiles, bilans des besoins de l'élève », peut également contenir des compléments d'information typiques de la relation des gens du voyage à l'école : cantine, transports scolaires, adaptation aux règles de l'école et à la sociabilité scolaire ..., mais elle a surtout pour fonction de résumer les informations les plus utiles pour l'élaboration du projet d'aide à l'élève.

La fiche 1 est remplie conjointement par l'enseignant de la classe, le directeur et le PASS au moment où l'élève arrive dans l'école. Elle est complétée au fur et à mesure que la connaissance de ses compétences et de son mode de vie se précise. Il n'est pas nécessaire de renseigner systématiquement toutes les rubriques de la fiche mais seulement celles qui permettent de bien connaître ses besoins et la source possible de ses difficultés. Elle est conservée par l'enseignant de la classe et le PASS.

La fiche n°2 regroupe sous une forme codée les renseignements de la fiche n°1 pour l'ensemble des enfants du voyage de l'école. Elle est établie à certains moments clé de l'année scolaire : fin novembre et fin mars. Elle a pour fonction de décrire la population accueillie dans l'école et de quantifier certaines informations de la fiche1.

Elle est analysée par l'équipe pédagogique lors d'une réunion du conseil des maîtres.

La fiche n°3 résulte du traitement des informations du tableau de synthèse à partir des critères d'analyse suivants : sédentarité, contexte éducatif, fréquentation de l'école, apprentissages.

Doivent apparaître clairement à l'issue de cette analyse :

- le nombre d'enfants du voyage inscrits dans l'école chaque trimestre et un état de leur fréquentation
- leurs caractéristiques scolaires (apprentissage, scolarité antérieure, adaptation à l'école),
- les caractéristiques sociologiques et éducatives de leur environnement,
- la formulation précise de leurs besoins individuels,
- une partition indicative des difficultés qu'ils rencontrent : difficultés ordinaires, difficultés relevant d'un diagnostic spécialisé (RASED), difficultés particulières à leurs conditions de vie.

Les fiches 1, 2 et 3, permettent ainsi le relevé méthodique de toutes les données constitutives de l'analyse des besoins des enfants du voyage accueillis dans l'école et son projet pédagogique s'en déduit logiquement. Elles peuvent aussi servir de support pour le suivi individuel des élèves et par conséquent pour l'évaluation des objectifs du projet.

Les objectifs du projet d'une école d'accueil

2.1 Des objectifs relatifs au tableau de bord de l'école :

En Gironde 90 écoles ont scolarisé des enfants du voyage à un moment ou à un autre de l'année 2004-2005⁽¹⁾ mais 30 communes seulement et une quarantaine d'écoles constituent des pôles d'accueil importants représentant plus de 10 % des inscrits. Si les chiffres varient beaucoup d'une école à l'autre, les caractéristiques des élèves aussi : l'extrême diversité de la communauté des gens du voyage au regard des critères énoncés plus haut rend difficile l'esquisse d'une typologie simple des situations possibles, aussi bien le fait d'accueillir des enfants du voyage n'est-il pas nécessairement déterminant pour l'élaboration du projet d'école. Bien que ce cadre soit très schématique, plusieurs cas de figure peuvent ainsi se présenter à l'issue de l'analyse des besoins :

- Si les enfants du voyage accueillis dans l'école rencontrent des difficultés d'apprentissage comparables à celles des autres élèves, il n'y a pas lieu de leur consacrer un objectif spécifique. L'équipe enseignante est renvoyée au cadre commun du projet d'école.

- S'ils sont notoirement sédentarisés mais rencontrent des difficultés attribuables à leur contexte de vie, ils entrent dans la catégorie des élèves à besoins éducatifs particuliers. L'équipe enseignante doit alors leur consacrer l'un des objectifs du projet d'école, sans qu'il soit indispensable pour autant d'en faire une priorité. Il faut dans ce cas examiner les autres indicateurs du tableau de bord de l'école et hiérarchiser les objectifs en fonction de leur importance.

- L'accueil des enfants du voyage est un objectif prioritaire du projet lorsqu'ils sont nombreux dans l'école et cumulent toutes les difficultés. Un autre critère à prendre en considération est la combinaison, dans la même école, des différents cas de figure évoqués.

- Enfin, les écoles attributaires d'un poste PASS sont dans l'obligation de donner la première place à la scolarisation des enfants du voyage.

2.2 Des objectifs en rapport avec la politique départementale d'accueil des enfants du voyage :

Sans restreindre la part d'élaboration et de nécessaire construction intellectuelle que suppose l'analyse de la situation de l'école et le choix de ses objectifs prioritaires pour l'équipe enseignante, rappellerons cependant quels sont les axes de la politique éducative du département par rapport auxquels les écoles d'accueil doivent se situer.

Objectif n° 1 : Améliorer la durée et la continuité de la scolarité pendant l'année scolaire.

L'itinérance génère une fréquentation irrégulière de l'école et de l'absentéisme à certains moments de l'année. Elle a une forte incidence sur l'adaptation de l'enfant à l'école. Ce constat concerne principalement les enfants voyageurs et les semi sédentaires installés sur une aire d'accueil, des terrains privés ou communaux.

(1) La scolarisation des enfants du voyage en Gironde, effectifs accueillis en 2004-2005, DOS 1-2, IA 33

Atteindre cet objectif suppose par conséquent la mobilisation de tous les niveaux de l'institution scolaire et la mise en œuvre de moyens bien coordonnés, de manière à ce que:

- Le contrôle de l'assiduité scolaire (1) puisse s'exercer sans rupture de l'école à l'Inspecteur d'Académie, via l'IEN,
- Des outils soient élaborés qui rendent possible le suivi pédagogique de l'itinérance : carnet de suivi scolaire, école de référence, réseau d'écoles,
- Des relations étroites avec les familles se construisent, ce qui suppose une bonne connaissance de leur adresse de domiciliation ou de séjour,

- Un réseau partenarial local organisé et réactif se mette en place pour gérer les aléas de la scolarisation des enfants du voyage.

L'enjeu est bien de faire respecter le droit des enfants à aller à l'école et de concevoir des outils ou des dispositifs pédagogiques susceptibles de compenser les effets déstructurants d'une présence discontinue en classe.

L'école a toute sa part dans cet objectif mais aussi l'institution scolaire au niveau départemental et académique : la mise au point d'un livret de suivi scolaire est à l'étude en Gironde par exemple.

Objectif n° 2 : Améliorer la durée de la scolarisation des enfants du voyage dans le temps long de la scolarité

Les enfants du voyage vivent une année scolaire mais aussi une scolarité réduite aux deux extrémités : peu d'inscriptions en maternelle, peu de passages au collège. Or la fréquentation de l'école maternelle est un facteur de réussite et d'adaptation à l'école élémentaire. Les constats des enseignants de CP (2) vont tous dans ce sens : les enfants du voyage qui ne sont pas allés en maternelle mettent du temps à comprendre les règles de l'école, ont du mal à s'adapter aux exigences du vivre ensemble, et ne disposent pas des apprentissages premiers qui préparent l'acquisition de la langue écrite. D'où l'importance d'agir en amont de la scolarité obligatoire et d'en faire un objectif du projet d'école.

La fin de la scolarité élémentaire doit aussi se préparer longtemps avant son échéance, avec les familles et en relation étroite avec le collège. A ce sujet la situation des enfants du voyage est mauvaise : entre la fin du CM2 et la 6^e un nombre d'entre eux cessent de fréquenter un établissement scolaire : si la plupart sont inscrits au CNED d'autres sont déscolarisés de fait ; entre le nombre d'élèves inscrits au collège et le nombre de ceux qui s'y présentent réellement on observe une nouvelle baisse d'effectifs ; enfin l'assiduité au collège ou en SEGPA est, dans certains secteurs scolaires, tellement faible qu'on ne peut plus vraiment parler de scolarisation.

Sur ce plan également l'école a une carte à jouer en association avec ses partenaires : cet objectif ne peut être atteint et la situation évoluer qu'en articulant étroitement le projet d'école à un projet partenarial local.

(1) La stricte application de la circulaire de l'inspecteur d'académie sur l'absentéisme et la création du dossier individuel qu'elle prévoit est indispensable

(2) Stage DC 21 en 2005 et DC 17 en 2005-2006 « Apprendre à lire aux enfants du voyage ».

Objectif n° 3 : Améliorer les apprentissages

Les difficultés d'apprentissage des enfants du voyage sont étroitement liées au contexte dans lequel ils vivent aussi serait-il illusoire de vouloir faire progresser l'objectif n° 3 indépendamment des deux précédents. Cela dit, faire apprendre est la mission première de l'école aussi l'objectif 3 est-il le véritable cœur du projet d'école, ce qui suppose:

- une évaluation précise des compétences et des progrès des élèves au cours de l'année scolaire
- L'élaboration de programmes individualisés d'aide en rapport avec le diagnostic
- l'action continue et convergente des enseignants d'un même cycle
- la coordination des compétences professionnelles : enseignants de la classe, RASED, poste PASS
- un projet pédagogique du poste PASS intégré au projet d'école
- la recherche d'outils de l'élève adaptés à sa situation de vie.

Ces trois objectifs du département trouvent une déclinaison dans le projet d'école et fournissent tous les critères d'évaluation nécessaire.

Moyens et ressources du projet de l'école d'accueil

La mise en oeuvre du projet s'inscrit dans la durée, selon un processus complexe difficile à anticiper : ni le calendrier ni les fiches action correspondant à chaque objectif ne peuvent être planifiés ou rédigés à l'avance. Il est recommandé cependant de prévoir à l'avance les moyens que l'on va y consacrer et de conserver dans le dossier « Projet d'école » les écrits et documents qui attestent du processus en cours.

Pour être efficace, il faut agir à la fois sur l'élève, lorsqu'il est présent à l'école – c'est la dimension pédagogique du projet – et sur la famille, afin d'améliorer les conditions quotidiennes de la scolarisation (l'assiduité) – c'est sa dimension éducative-. Les compétences professionnelles des maîtres, leur capacité à adapter les activités aux différences interindividuelles, sont par conséquent les ressources premières du projet, mais l'importance des variables contextuelles dans le cas des enfants du voyage donne un relief particulier au travail d'équipe (pour coordonner les interventions et assurer à son parcours scolaire cohérence et continuité), à l'implication partenariale et à la communication avec les parents.

Sans être exhaustif, les axes qui suivent peuvent orienter la réflexion :

- L'équipe doit d'abord mettre en place une organisation structurée des aides aux élèves en difficulté : groupes de besoin, PPRE (1), prises en charge spécialisées par le RASED. A ce titre, **le projet du RASED** fait partie du projet d'école. La présence d'un poste PASS dans l'école ne doit pas conduire à exclure les enfants du voyage du champ des aides spécialisées. Il est donc nécessaire que le positionnement professionnel des enseignants spécialisés par rapport aux enfants du voyage soit clarifié et qu'en tout état de cause, un dispositif concerté d'évaluation des besoins des élèves aide à faire le partage entre les difficultés d'origine comportementale ou cognitive et celles qui dépendent plus du versant sociologique.

(1) *Programme personnalisé de réussite éducative.*

Un dossier « Elèves en difficulté », tenu par le directeur, doit être ouvert dans l'école qui permette de suivre l'évolution annuelle et pluriannuelle des élèves, de gérer en équipe les projets et décisions les concernant.

- **La « formation »** est un autre moyen de faire évoluer les pratiques professionnelles des maîtres. Les orientations du département évoluent beaucoup à ce sujet, passant de formations exclusivement consacrées aux postes surnuméraires à des actions concernant tous les enseignants. Le projet d'école est donc un moyen de faire remonter des demandes de formation qui peuvent être intégrées au plan d'animation pédagogique (1) de l'IEN et prises en compte dans l'élaboration du PDF.

- Agir sur l'absentéisme n'est possible que si des liens de confiance se nouent avec les parents. Ce qui va de soi avec les autres familles - communication, d'information, d'implication dans la vie de l'école - doit ici être particulièrement réfléchi. **Ouverture en direction des familles et contrôle de l'assiduité** sont les deux faces indissociables d'une stratégie efficace en la matière.

- Collaborer aux instances partenariales locales et y prendre une part active est une autre piste d'action efficace. La cohérence des objectifs des différentes institutions et associations concernées par la question des gens du voyage, l'établissement de relations professionnelles qui permettent d'agir de concert, facilitent la résolution des problèmes au moment où ils se posent (2). On observe en effet une évolution positive de la scolarisation des enfants du voyage (recul de l'absentéisme, augmentation des inscriptions en maternelle) dans toutes les communes de Gironde qui ont mis en place **un comité local de pilotage**.

Une école capable de mettre en place, en interne, une vraie communication avec les familles du voyage, et avec ses partenaires, un projet éducatif concerté, met de son côté des atouts pour la réussite de ses élèves.

- Enfin, les écoles qui accueillent un nombre important d'enfants du voyage bénéficient de **mesures de carte scolaire** plus favorables : un taux d'encadrement par classe plus faible qu'ailleurs ou un maître surnuméraire (PASS) (3).

Sur tous ces aspects – organisation du PASS, formation des maîtres, participation à un comité local de pilotage, suivi du projet - **la présence et l'appui de l'équipe de circonscription** sont un important facteur de réussite.

(1) A titre d'exemple le PDF 2005-2006, consultable sur le site <http://intra.in.ac-bordeaux.fr>, propose les stages suivants :

- DC16 : aide à l'accueil et à la scolarisation des enfants du voyage (PASS)
- DC17 : apprendre à lire aux enfants du voyage (PASS et CP)
- AC05 : approche sociologique du phénomène tsigane
- AC06 : pour la réussite de tous : l'écrit, vecteur privilégié des apprentissages.

(2) Indiquons à ce sujet que le *Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage* arrêté par le Préfet en 2003 prévoit l'élaboration d'un projet éducatif et social dans toutes les communes où sont implantées des aires d'accueil. Ce document comporte un volet scolaire auquel l'IEN, les directeurs d'école et les principaux de collège sont associés.

(3) Un document consacré aux « missions des postes PASS » est consultable sur le site pédagogique de l'inspection académique à l'adresse : <http://ac-bordeaux.fr/pedago-ia33> (rubriques : groupes de travail/Gens du voyage)

L'évaluation du projet d'école

4.1 La démarche d'évaluation :

L'évaluation du projet d'école repose sur une idée simple mais rarement mise en œuvre : pour évaluer un processus, qui par définition se développe dans le temps, il faut pouvoir décrire ses états successifs et les rapporter à un état initial servant de référence. Les indicateurs recueillis au cours du temps doivent donc être comparables, ce qui impose de concevoir la démarche d'évaluation (indicateurs, modalités de recueil et tableau de relevé des informations, calendrier...) dès le stade de la formulation des objectifs. En fait, la validité des objectifs du projet dépend à la fois de leur pertinence par rapport aux besoins identifiés et de cette propriété particulière d'être évaluables. L'erreur la plus courante est de penser que l'évaluation vient après et que l'on peut attendre pour en poser le cadre.

La mise en œuvre du projet et sa régulation passent donc par l'organisation de bilans intermédiaires dont l'objet est de montrer ce qui évolue au cours du temps dans la situation des élèves et de l'école. Le tableau initial de la situation de l'école, construit lors de l'élaboration du projet, doit à cet effet fournir les repères objectifs auxquels les états successifs du projet pourront être rapportés.

L'élève est le point de départ de l'analyse des besoins, c'est donc par lui que commence l'évaluation du projet d'école. Pour une école d'accueil, cette première étape soutient tout l'édifice : il est capital, pour un enfant du voyage comme pour son enseignant, de percevoir ses progrès et l'évolution de ses compétences plutôt que de se comparer aux autres élèves. La fiche 1 est utilisable dans cette optique comme un support susceptible de montrer l'évolution de l'enfant au cours des différentes périodes de l'année scolaire mais aussi, à plus long terme, au cours de sa scolarité élémentaire.

Les fiches 1, 2 et 3 seront rédigées pour la première fois au cours du 3^{ème} trimestre 2005, aussi les considérera-t-on comme l'état initial de la situation des enfants du voyage dans l'école d'accueil et décembre 2005 comme la date repère pour évaluer leurs progrès. Le suivi des élèves se fera par conséquent sur une copie informatique de chaque fiche (fichier *Word* au format .txt), régulièrement mise à jour et éventuellement augmentée d'informations complémentaires. Ainsi pourra-t-on enregistrer périodiquement ce qui change dans la situation de l'élève et rapporter les changements à un repère invariant. Il importe donc de conserver la fiche rédigée au cours du 1^{er} trimestre 2005 sans la modifier, et de choisir en conseil des maîtres les échéances qui jalonneront le suivi de son parcours scolaire. La copie de la fiche 1 peut par conséquent être modifiée chaque fois qu'une évolution est constatée (assiduité, résultats scolaires, relation avec les parents, etc.).

De la même manière les fiches 2 et 3, établies en 2005, et leurs copies, renseignées à différents moments de l'année scolaire ou du cycle, remplissent la même fonction de pilotage et de régulation du projet d'école. L'enseignant de la classe et le PASS gèrent en commun ces deux documents, au rythme qui leur convient, mais il est utile qu'un état intermédiaire de la situation soit fait en mars lors d'un conseil des maîtres.

En juin, **un bilan annuel du PASS** ponctue le travail de l'année et anticipe les moyens d'action à mettre en œuvre à la rentrée suivante. Le bilan consiste, pour chaque fiche, à mesurer l'écart entre l'état initial et les résultats obtenus. Il s'appuie sur les différentes dimensions et critères sous-jacents aux trois fiches et en reprend le déroulement logique: bilan individuel de la situation de chaque élève au regard des informations de la fiche n°1 ; évolution des indicateurs relatifs au groupe des enfants du voyage de l'école (fiche n°2) ; évolution de leurs conditions de scolarisation (fiche n°3).

L'évaluation interne des objectifs suppose enfin que les informations recueillies au cours de l'année scolaire soient conservées dans le dossier « Projet d'école » et analysées

méthodiquement en équipe lors de séances de bilans intermédiaires. A l'exigence de méthode s'ajoute la nécessité d'une bonne organisation de l'équipe.

4.2 Les critères d'évaluation :

Parallèlement à cette démarche, une évaluation « externe » sera conduite par l'IEN sur la base des objectifs du projet de l'école et en fonction des priorités affichées au niveau départemental.

Sans être exhaustif, les critères utilisables dans ce cadre sont les suivants :

- L'amélioration de la fréquentation de l'école :

- Le nombre de demi-journées de présence mensuelle de l'enfant dans l'école ; le nombre de demi-journées d'absence non justifiées ; l'évolution de la situation à la suite des contacts pris avec les parents et/ou des courriers d'avertissement de l'IEN.

Il s'agit d'évaluer l'efficacité des actions mises en place en faveur de l'assiduité scolaire : le travail d'explication et d'échange avec les familles, l'impact des courriers d'avertissement, la coordination partenariale.

- L'amélioration de la durée de la scolarisation :

L'évolution du nombre d'enfants scolarisés en maternelle est une donnée mesurable mais l'essentiel est d'apprécier l'impact de la communication avec les familles, notamment lorsqu'un poste PASS est nommé dans l'école. L'objectif est alors de mieux comprendre les obstacles à la scolarisation des jeunes enfants et de rechercher les médiations susceptibles de les transformer (associations de voyageurs ; travailleurs sociaux, agent de vie sociale affecté à la gestion des aires d'accueil par exemple).

De même l'évolution du nombre d'élèves qui passent en 6^e ou sont orientés en SEGPA est une bonne mesure des évolutions en cours dans un secteur scolaire. A-t-on progressé dans l'accueil des enfants au collège ? Quelles interventions ou quels interlocuteurs ont facilité les passages au collège ? Y a-t-il de obstacles ou des difficultés liées au collège lui-même ?

- Les progrès des apprentissages :

Mesurer l'évolution des acquis passe, là encore, par une méthode test-retest, et l'on se demandera si les indicateurs d'évaluation successivement utilisés en cours d'année permettent de connaître les acquis des enfants du voyageur et leur progression. Si tel est bien le cas, peut-on les mesurer, les montrer aux élèves et à leurs parents ?

De même, s'il importe de savoir, dans le descriptif des actions entreprises, combien d'élèves ont été suivis par le RASED ou le PASS, combien ont bénéficié d'un PPRE, il est plus nécessaire encore d'évaluer leur efficacité.

- L'efficacité du travail d'équipe et du partenariat :

Au-delà des savoir faire pédagogiques qu'il exerce quotidiennement avec ses élèves, on attend de l'enseignant d'une école d'accueil des compétences professionnelles qui vont au-delà de la classe et touchent à deux domaines : la cohérence de son action au sein de l'équipe ; son rôle dans le tissu partenarial local. On se demandera à ce sujet :

- Si le projet du PASS est intégré au projet d'école ; si ses interventions sont conçues et organisées en relation avec les classes ;

- Si des outils d'apprentissage spécifiques aux enfants du voyage ont été réalisés et utilisés ; s'ils sont communs aux élèves d'un même cycle ?

- Si les formations suivies ont eu un impact sur les élèves, sur l'équipe et sur le fonctionnement de l'école ;

Bref, les principales questions auxquelles les évaluations interne et externe doivent répondre peuvent se résumer ainsi :

- Qu'est-ce que les enfants du voyage apprennent à l'école ?
- L'absentéisme a-t-il été réduit ?
- A-t-on trouvé des outils ou des modalités de travail qui compensent une fréquentation discontinue de l'école ?
- La scolarisation en maternelle progresse-t-elle ?
- Les passages au collège sont-ils en augmentation ?

A travers les réponses fournies, l'intérêt de l'évaluation est bien d'identifier les initiatives, les outils et les instances efficaces, les facteurs d'évolution, les obstacles que l'école seule ne peut surmonter.

En résumé trois idées force commandent l'élaboration du projet d'une école d'accueil :

1. L'école doit d'abord montrer en quoi les enfants du voyage qu'elle accueille sont **des élèves à besoin éducatif particulier**.
2. Le projet d'une école d'accueil s'inscrit nécessairement dans **le cadre du projet éducatif de la Gironde**.
3. C'est en agissant en direction des familles que l'on améliorera l'adaptation des enfants à l'école. La dimension éducative du projet d'une école d'accueil est centrale ce qui impose : une grande cohérence dans l'action pédagogique de l'équipe, des relations partenariales organisées, une stratégie construite de communication avec les parents.

A N N E X E S

Annexe 1 : Etapes de l'analyse des besoins des enfants du voyage

Annexe 2 : Fiches 1, 2 et 3 de recueil et d'analyse des besoins des enfants du voyage.

Annexe 3 : Liste des principales écoles d'accueil en Gironde

Annexe 4 : Textes réglementaires, sites et ressources documentaires

Etapes de L'analyse des besoins des enfants du voyage

Enfants du voyage présents
dès la rentrée

Enfants du voyage qui arrivent
au cours du 1^{er} trimestre

1
Accueil à l'école des nouveaux élèves et de ceux qui arrivent en cours d'année : entretien avec la famille, présentation de l'école...

2a
Evaluation collective en classe

2b
Evaluation individuelle des acquis par l'enseignant de la classe ou le PASS (outils standards)

Acquis et difficultés comparables à ceux des autres élèves de même âge ;

Décalage des acquis par rapport à la classe d'âge mais progression individuelle

Décalage important des acquis

3
Approfondissement du diagnostic avec des outils adaptés

4
Recherche des facteurs extérieurs associés aux difficultés (itinérance, absentéisme...)

Difficultés « ordinaires »

Difficultés liées à des besoins éducatifs particuliers

Soutien en classe

Soutien en classe ; RASED, PPRE

Soutien en classe – PPRE
RASED
Projet du PASS
Projet d'école

Informations sur les compétences scolaires	
<p>5. <u>Langue orale (expression, lexique, syntaxe...)</u> :</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau normal ou difficultés identiques à celles de sa classe d'âge.....</p> <p><input type="checkbox"/> Difficultés importantes par rapport à sa classe d'âge (<i>articulation, perception, phonologie, prononciation, discours</i>)</p>	<p><u>Colonne 4</u></p> <p>A</p> <p>B</p>
<p>6. <u>Langue écrite</u> :</p> <p><input type="checkbox"/> Lecteur.....</p> <p><input type="checkbox"/> Lecteur débutant (<i>période d'automatisation</i>).....</p> <p><input type="checkbox"/> Apprenti lecteur (<i>compréhension du système alphabétique</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Non lecteur (<i>des connaissances partielles sur l'écrit sans compréhension du système</i>).....</p>	<p><u>Colonne 5</u></p> <p>A</p> <p>B</p> <p>C</p> <p>D</p>
<p>6. <u>Progression des compétences langagières en cours d'année ou de cycle</u> :</p> <p><input type="checkbox"/> Progression normale des compétences.....</p> <p><input type="checkbox"/> Progression lente, discontinue</p> <p><input type="checkbox"/> Absence de progression ; pas de mémorisation des acquis.....</p>	<p><u>Colonne 6</u></p> <p>A</p> <p>B</p> <p>C</p>
<p>7. <u>Autres capacités remarquables</u> : (<i>mémoire, compréhension, capacités d'attention et de concentration, construction du temps et de l'espace...</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Capacités d'apprentissage normales, en cours de développement</p> <p><input type="checkbox"/> Capacités d'apprentissage peu développées ou peu exercées</p> <p><input type="checkbox"/> Enfant incapable de mobiliser ses capacités dans des tâches scolaires</p>	<p><u>Colonne 7</u></p> <p>A</p> <p>B</p> <p>C</p>
Informations sur l'environnement éducatif	
<p>9. <u>Lieu d'habitation</u> :</p> <p><input type="checkbox"/> Famille sédentarisée, résidant depuis plus de 9 mois dans la commune.....</p> <p><input type="checkbox"/> Famille semi sédentarisée, séjournant entre 3 et 6 mois dans la commune</p> <p><input type="checkbox"/> Famille de voyageurs, résidant moins de 3 mois au même endroit.....</p>	<p><u>Colonne 8</u></p> <p>A</p> <p>B</p> <p>C</p>
<p>10. <u>Relations avec la famille</u> :</p> <p><input type="checkbox"/> Contacts réguliers avec les parents.....</p> <p><input type="checkbox"/> Contacts rares, à la demande de l'école.....</p> <p><input type="checkbox"/> Contacts inexistantes ou difficiles (évitement, conflit).....</p>	<p><u>Colonne 9</u></p> <p>A</p> <p>B</p> <p>C</p>
<p>11. <u>Informations sur les périodes d'absence</u> :</p> <p><input type="checkbox"/> L'école est prévenue des périodes de départ (<i>demande de radiation ; réinscription ; accompagnement au travail scolaire</i>).....</p> <p><input type="checkbox"/> Demande de radiation sans autre information.....</p> <p><input type="checkbox"/> Absence d'information préalable ; départs et retours imprévisibles.....</p>	<p><u>Colonne 10</u></p> <p>A</p> <p>B</p> <p>C</p>
<p>12. <u>Le projet scolaire des parents</u> :</p> <p><input type="checkbox"/> Les parents expriment des attentes vis-à-vis de l'école, un intérêt pour le travail scolaire.....</p> <p><input type="checkbox"/> Les parents expriment de la méfiance ou subissent l'école comme une contrainte.....</p> <p><input type="checkbox"/> Les parents n'ont aucun projet scolaire explicite.....</p>	<p><u>Colonne 11a</u></p> <p>A</p> <p>B</p> <p>C</p>

Fiche n° 3
ANALYSE DES INFORMATIONS DU TABLEAU DE SYNTHESE

ECOLE :

Tris et mises en relation des informations	Critères
Parmi les enfants du voyage accueillis dans l'école au cours du <u>1^{er} trimestre</u> :	
<div style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>.... sont des voyageurs (aire, terrain familial, stationnement illégal)</p> <p>.... sont semi sédentaires</p> <p>.... sont sédentarisés</p> <p>→ sont installés sur une aire d'accueil</p> </div>	Sédentarité
<p>.... ne sont présents à l'école qu'une partie de l'année</p> <p>.... sont fréquemment absents, sans motif ni information de l'école</p>	Présence à l'école
.... ne disposent dans leur famille d'aucune aide pour apprendre	Contexte éducatif
<p>.... n'ont pas fréquenté l'école maternelle</p> <p>.... ont peu fréquenté l'école maternelle (moins d'un an)</p>	Scolarité
<p>.... ont 1 ou 2 ans de retard (âge/classe)</p> <p>.... ont un faible niveau de maîtrise de la langue écrite</p> <p>.... ont des difficultés d'expression orale</p> <p>.... ont des difficultés d'adaptation à l'école</p>	Niveau scolaire
<p>Parmi les voyageurs,éprouvent de grandes difficultés d'apprentissage</p> <p>Parmi lessemi-sédentaires,éprouvent de grandes difficultés d'apprentissage</p> <p>Parmi les sédentaires, éprouvent de grandes difficultés d'apprentissage</p>	Rapport Apprentissage/ sédentarité
<p>En résumé,</p> <p>.... enfants du voyage éprouvent des difficultés d'apprentissage en rapport avec leur mode de vie.</p> <p>.... enfants du voyage éprouvent des difficultés d'apprentissage importantes relevant de l'aide du RASED.</p> <p>.... enfants du voyage éprouvent des difficultés d'apprentissage normales, relevant du seul soutien pédagogique en classe.</p>	

Fiche mise à jour le.....

Complétée en novembre 2005, cette fiche sera annexée au nouveau projet d'école 2006-2009

Annexe 3

Ecoles d'accueil de la Gironde

Critère retenu : l'effectif d'enfants du voyage accueillis au cours du premier trimestre 2004-2005 représente plus de 10 % des effectifs de l'école.

■ : postes PASS 2004-2005

Circonscription	Ecole	Effectif total	Enfants du voyage			Observations
			1er trim.	2e trim.	3e trim.	
Blaye	Laruscade primaire	241	24	18	15	Fermeture rentrée 2005
	St Aubin de Blaye primaire	75	11	11	11	
	■ St Christoly élémentaire	113	22	19	17	
	St Christoly maternelle	75	10	12	9	
Bx Floirac	Nuyens élémentaire	122	13	12	12	
Blanquefort	■ Caychac élémentaire	258	38	36	29	Poste CRI
	Caychac maternelle	137	18	16	16	
	■ Labarde élémentaire	159	47	45	45	
	■ Point du Jour maternelle	133	23	23	24	
	Soussans primaire	161	16	16	16	
La Réole	St Avit St Nazaire primaire	175	18	18	18	
	Bieujac élémentaire	42	7	7	7	
	Castets en Dorthe primaire	177	18	17	17	
	Fontet primaire	99	9	3	10	
Lesparre	■ Beaugency élémentaire	120	21	17	19	
	Prévert maternelle	108	20	16	19	
Libourne 1	Les Eglisottes primaire	197	47	64	49	
	■ Libourne Carré élémentaire	108	nc	nc	nc	
	Libourne Carré maternelle	82	12	12	nc	
	■ St Denis de Pile élémentaire	273	49	43	35	
Lormont	■ Ambarès la Gorp élémentaire	340	46	47	26	
	■ Ambarès Victoire élémentaire	429	41	47	nc	
	Ambarès Souris Verte matern.	59	5	10	6	
Mérignac	■ O. Auriac élémentaire	198	17	14	14	½ PASS rentrée 2005
	■ A. Lafon élémentaire	276	50	47	26	
	F. Buisson primaire.	176	23	25	13	
St André de Cubzac	Sablons primaire	102	14	14	14	Fermeture rentrée 2005
	■ Virsac élémentaire	110	47	42	29	
	St Ciers d'Abzac élémentaire	106	7	10	8	
St Médard en J.	■ Eysines Girol élémentaire	280	27	27	24	
	Le Taillan bourg maternelle	111	10	10	10	
	Le Taillan la Boétie élémentaire	149	14	14	14	
	■ Le Taillan Tabarly élémentaire	156	11	11	10	
Talence	■ St Médard d'Eyrans	189	20	16	14	
	Cadaujac élémentaire	252	18	17	11	
Langon	■ Toulence D. Reinhardt primaire	117	117	106	98	Ecole «gens du voyage » intervention du PASS en collège
	Bieujac élémentaire	42	7	7	7	

	Castets en Dorthe primaire	177	18	17	17	
	Fargues de Langon primaire	167	17	17	17	
	St Pardon de Conques primaire	49	5	6	5	
	St Pierre de Mons élémentaire	110	9	9	9	
Bègles	F. Buisson élémentaire	nc	nc	nc	nc	
Cestas-Pessac	Pessac-Toctoucau élémentaire	232	20	13	nc	

Annexe 4

Textes réglementaires, sites et ressources

Le projet d'école, Ministère de l'Education Nationale, Direction des Ecoles, CNDP, Hachette Ecoles, 1992.

Scolarisation des enfants du voyage et de familles non sédentaires, circulaire n° 2002-101 du 25 avril 2002, BO spécial n° 10 du 25 avril 2002.

Missions et organisation des Centres Académiques pour le Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage, circulaire n° 2002-102 du 25-04-2002, BO spécial n° 10 du 25 avril 2002.

Agir pour l'assiduité scolaire, Bulletin départemental, n° spécial de juin 2004, Inspection Académique de la Gironde. Site : www.ac-bordeaux.fr/ia33

Prévenir l'illettrisme - Répondre à des besoins éducatifs particuliers, n° 1, MEN-DESCO 2003. Site : www.eduscol.education.fr

Lire au CP – Repérer les difficultés pour mieux agir, MEN-DESCO, 2003.

Lire au CP(2) – Enseigner la lecture et prévenir les difficultés, MEN-DESCO, 2004.

Evaluation et aide aux apprentissages en grande section de maternelle et cours préparatoire, MEN-DPD, 2002. Site : www.banqoutils.education.gouv.fr

Evaluation CE1 – Une aide à l'analyse des résultats, MEN-DES- bureau des écoles, 2005. Site : www.eduscol.fr/ecole

Sites utiles:

<http://www.ac-poitiers.fr/formatio/casnav/tsiganes.htm>

Casnav Bordeaux: <http://crdp.ac-bordeaux.fr/carec/casnav>

Site pédagogique de l'IA de la Gironde : www.ac-bordeaux.fr/pedago-ia33